

1HEALTHMEDIA-HEALTHINITIATIVE
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Siège social : 19-21 rue Dumont d'Urville – 75016 Paris
838 045 987 R.C.S. Paris

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 4 AOÛT 2025**

[...]

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de 1987 de ses fonctions de président de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de 1987 de ses fonctions de président de la Société,

prend acte de la démission de 1987 de ses fonctions de président de la Société avec effet au 4 août 2025,

décide de donner quitus entier et sans réserve à 1987 pour l'exécution de son mandat de président de la Société.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un nouveau président, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération

L'Associé Unique, en conséquence de ce qui précède,

décide de nommer en tant que nouveau président de la Société à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

la société **Philia Medical Editions**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 19-21, rue Dumont d'Urville et 18-20, rue Lapérouse à Paris (75016), et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 751 605 064 (« **Philia Medical Editions** »)

Philia Medical Editions exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires,

prend acte de ce que Philia Medical Editions a déclaré accepter sa nomination en qualité de président et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de président de la Société,

rappelle que le président représente la Société à l'égard des tiers et décide que, durant son mandat, le président aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société. Le président devra toutefois se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toutes limitations découlant de mesures ou dispositions internes.

L'Associé Unique **décide** que Philia Medical Editions, en sa qualité de président de la Société, ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de président de la Société. Toutefois, elle aura le droit au remboursement des frais qu'elle aura encourus au titre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

TROISIEME DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Romain Despax de ses fonctions de directeur général de la Société et décision de ne pas procéder à son remplacement

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Romain Despax de ses fonctions de directeur général de la Société,

prend acte de la démission de Monsieur Romain Despax de ses fonctions de directeur général de la Société avec effet au 4 août 2025 et **décide** de ne pas procéder à son remplacement,

décide de donner quitus entier et sans réserve à Monsieur Romain Despax pour l'exécution de son mandat de directeur général de la Société.

QUATRIEME DECISION

POUVOIRS POUR FORMALITES

L'Associé Unique **décide** de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

[...]

Extrait certifié conforme par le président de la Société

Signé par :
 **julien kouchner**
F486AB647AF64EF...

Philia Medical Editions

représentée par Monsieur Julien Kouchner